

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 15 mars 2018

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, BOCHEREAU, BREMAUD, GATE, PERRAUD
MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., FONTENIT, GUITTON D, GUITTON JF, et AUVINET E.,
Maire.

Mme Régine MAUDET a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 22 février 2018

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Subvention 2018

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de procéder aux affectations de subventions suivantes, et

précise que les crédits nécessaires figureront au budget primitif 2018 de la Commune à l'article 6574.

Organisme	2018
ADMR => explication ci-dessous	1 277 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Verrie	50 €
CAUE de la Vendée	40 €
Familles Rurales – restaurant scolaire => explication ci-dessous	5 670 €
Familles Rurales – Périscolaire => explication ci-dessous	4 188 €
GSM Football Club (Effectif 2017-2018 : 75 joueurs x 4.30 €)	322.50 €
Jeanne d'Arc Tennis de Table (Effectif 2017 2018 : 6 joueurs x 4.30 €)	25.80 €
OGEC – contrat d'association => explication ci-dessous	74 250 €
SMSA Volley Ball (Effectif 2017-2018 : 29 joueurs de St Martin x 4.30 €)	122.70 €
TOTAL	85 948.00

➤ **Détail subvention ADMR 2018**

M. le Maire présente la demande de l'ADMR d'un montant de 1 670 €, correspondant aux charges de secrétariat, aux subventions de fonctionnement et à la participation du loyer proratisé aux 51 personnes / familles aidées en 2017 sur St Martin à savoir :

- 7 familles accompagnées pour la garde jeunes enfants,
- 37 personnes âgées de plus de 70 ans
- 2 personnes en situation de handicap
- et 5 personne en mandataire (personne qui est directement l'employeur du salarié. L'ADMR intervient que sur le côté administratif. Prestation essentiellement pour du ménage)

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en compte que les 39 personnes/familles bénéficiant d'accord soit 39/51^{ème} de la demande de subvention de l'ADMR soit un montant de 1 277 €.

➤ **Familles Rurales – restaurant scolaire 2018**

Suite à une modification dans l'organisation de la Fédération les comptes administratifs ne sont pas connus ce jour. La solution adoptée pour la rentrée 2018-2019 au niveau du restaurant scolaire restant encore à définir, aucun budget ne peut être présenté.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser dans un 1^{er} temps une subvention de 5 670 € à l'association Familles Rurales – restaurant scolaire correspondant à 50% de la subvention versée l'an passée.

➤ **Familles Rurales - périscolaire 2018**

Suite à une modification dans l'organisation de la Fédération les comptes administratifs ne sont pas connus ce jour, et aucun budget n'a pu être présenté.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser dans un 1^{er} temps une subvention de 4 188 € à L'association Familles Rurales – périscolaire correspondant à 50% de la subvention versée l'an passée.

➤ **OGEC – Contrat d'association**

M. le Maire présente le compte de résultat 2016/2017 et le budget prévisionnel 2017/2018 de l'OGEC.

Les contributions des familles, comme les recettes des manifestations sont des recettes d'investissement.

Sur le budget prévisionnel 2017/2018, l'OGEC annonce un déficit de **1 686.00 €** avec un forfait communal identique à 2017. Comme l'an passé, Il est demandé à l'OGEC de revoir les postes de dépenses « location équipement copieur et le contrat de maintenance copieur » afin de se tourner vers un achat qui permettrait de faire diminuer les couts récurant tous les ans.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de revoir à la hausse le contrat d'association passant le forfait de 545 € par élève à 550 € par **élève soit un total de 74 250 € à verser à l'OGEC.**

3 – Budget primitif 2018 – Lotissement le Vrignon tranche V

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget du lotissement 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
6045 Achats d'étude, prestations de services	35 000,00
605 Achat de matériel équipement de travaux	450 000,00
608 frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	255,00
658 Charges de gestion courante	10,00
66111 intérêt d'emprunt	624,75
6522 Reversement au BP	352 353,55
D71355 Variation des stocks des terrains aménagés	205 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 043 243,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
R002 Excédents fonctionnement reporté	352 353,55
7015 Vente de terrains aménagés	205 000,00
R71355 Variation des stocks de terrains aménagés	485 879,75
796 Transfert de charges financières	10,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 043 243,30

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
D001 Déficit d'investissement	84 614.21
D 3555 Terrains aménagés – opérations de fin d'année	485 879.75
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	570 493.96

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1641 Emprunt	365 493.96
R 355 Terrains aménagés opération fin d'année	205 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	570 493.96

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget du lotissement 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

4- Budget primitif 2018 – Affectation de résultat

Monsieur le Maire indique que suite au vote du compte administratif 2017, il est nécessaire de voir l'affectation du résultat, en tenant compte du besoin de financement de la section d'investissement ainsi que des restes à réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des résultats du compte administratif 2017, décide de l'affecter comme suit:

Compte administratif 2017 approuvé le 22 février 2018,

Résultat de fonctionnement 2017

A – Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	237 143.40
B – Résultat antérieur reporté	0.00

C- Résultat à affecter	237 143.40
= A + B (hors restes à réaliser)	

D – Solde d'exécution d'investissement 2017	517 263.31
E – Solde des restes à réaliser 2017	- 748 038.22
Besoin de financement	230 774.91

F – Affectation en réserves R 1068 en Investissement	237 143.40
---	------------

G – Report en fonctionnement R002	0.00
--	------

5- Budget primitif 2018 – taux de contributions directes

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire indique que la commission finance qui s'est réuni le 14 mars 2018 propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2017.

Il précise que les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2017 :

TAXE	TAUX 2017
TH	20.54
TFB	15.53
TFNB	42.60

6- Budget primitif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère générale	124 372.00
012 Charges de personnel	90 615.00
023 Virement à la section d'investissement	138 501.48
042 Opérations d'ordre entre sections	32 831.73
65 Autres charges de gestion courante	140 010.00
66 Charges financières	11 021.79
73 attribution de compensation négative	32 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	569 352,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
013 Atténuation de charges	2 500,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00
73 impôts et taxes	304 200,00
74 Dotations subventions de participation	222 500,00
75 Autres produits de gestion courante	30 150,00
76 Produits financiers	2.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	569 352,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20 Immobilisations incorporelles	4 740,00	5 000,00	9 740,00
21 Immobilisations corporelles	10 089,80	57 000,00	67 089,80
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	820 563,42	645 926,18	1 466 489,60
16 Emprunts et dettes assimilés		140 755,75	140 755,75
040 opérations transfert d'ordre		10 000,00	10 000,00
Intégration budgétaire compte travaux			9 900,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	835 393,22	858 681,93	1 703 975,15

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13 Subventions d'investissement	87 355,00	440 860,00	528 215,00
10 Dotations fonds et réserves		51 000,00	51 000,00
1068 excédents de fonctionnement			237 143,40
021 virements de la section de fonctionnement			138 501,48
040 opérations d'ordre de transferts entre section			32 831,73
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté			706 383,54
Intégration budgétaire compte travaux			9 900,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 703 975,15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget PRINCIPAL 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

7- Avenant marché maison communale

Monsieur le maire rappelle que le conseil par délibération D-2018-11 en date du 22 février, autorisait Monsieur le Maire à signer les avenants qui pourraient intervenir dans la construction de la maison communale. Par courrier en date du 1^{er} mars 2018, les services de la Préfecture nous ont interpellé : « *Lorsqu'il n'est pas fait application du 4^{ème} de l'article L.2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre* », il convient alors au conseil de retirer cette délibération D-2018-11 et de la remplacer par la D-2018-17.

Monsieur le Maire propose au conseil la validation des avenants suivants :

Avenant n°1 au marché de travaux – lot 2 Gros Œuvre :

En – traitement anti termites en + plafonds + fourreau

Le montant des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 423,33 € HT soit 508,00 € TTC

Le montant initial du marché était de 264 958,75 € HT passe désormais à 265 382,08 € HT

Avenant n°1 au marché de travaux – lot 5 Couverture tuiles:

En + fourniture et pose de dalles nantaises

Le montant des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 516,51 € HT soit 619,81 € TTC

Le montant initial du marché était de 52 423,20€ HT passe désormais à 52 939,71€ HT

Avenant n°1 au marché de travaux – lot 6 Couverture et étanchéité: modification épaisseur isolation

Le montant des modifications faisant l'objet du présent avenant est de – 925,05 € HT soit 1 110,06 € TTC

Le montant initial du marché était de 27 135,82€ HT passe désormais à 26 210,77€ HT

Après avoir entendu la liste des avenants à prendre pour les travaux de la maison communale, le conseil municipal décide **d'approuver** les avenants cités ci-dessus

7- Le Vrignon V – versement d'arrhes

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des terrains du lotissement du Vrignon tranche 5.

Il précise que six parcelles sont aujourd'hui réservées.

Afin de s'assurer du sérieux des réservations, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'exiger** des arrhes correspondant à 5 % du prix du terrain au moment de la signature de la promesse d'achat,
- **que le solde** du prix du terrain sera versé au moment de la signature de l'acte authentique chez Me LACOSTE, notaire à Mortagne sur Sèvre.

POINT DIVERS :

8 –prestation ménage location salle

Un locataire de la salle des jardins souhaite savoir si le ménage peut être réalisé sous forme de prestation par les agents techniques de la commune. Après discussion, et à l'unanimité, les conseillers maintiennent le fait que les locataires doivent s'acquitter du ménage et rendre une salle propre. (Rien ne les empêche en revanche de prendre un prestataire privé pour un nettoyage dans la nuit).

9- Information création d'une nouvelle association : l'écho des tilleuls

Objet : rechercher, recenser, et conserver tous documents, témoignages, ouvrages sur le passé et le patrimoine de Saint-Martin- des-Tilleuls afin de mieux les connaître et les partager.

Bureau :

Président : Yves RETAILLEAU

Secrétaire : Alain LANDREAU

Trésorier : Guillaume NERRIERE

10- centenaire du 11 novembre

Jean-François GUITTON, correspondant défense pour la commune et Alain LANDREAU ont assisté à une réunion en mars, sur l'organisation d'une manifestation à l'occasion du centenaire du 11 novembre. Pour l'instant plusieurs idées sont en cours de réflexion.

11- formation défibrillateur

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des associations afin de leur proposer une formation prise en charge par la mairie à l'utilisation du défibrillateur.

Les groupes se composeront pour le vendredi 06 avril de 7 personnes et le samedi 07 avril de 9 personnes.

12- Information budget CCAS

La loi NoTRE rend facultative la création du CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il reste obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. Les communes de moins de 1 500 habitants ayant créé un CCAS peuvent choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal.

Il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le budget CCAS soit fondu avec celui de la commune.

Le bénévoles actuels et les membres du CCAS, deviendront un comité consultatif, une commission extra communale.

Le conseil municipal valide cette modification, qui ne changera en rien les missions actuelles et animations de l'action sociale.

13- Cérémonie de citoyenneté

Nous avons plusieurs jeunes qui ont eu 18 ans depuis les dernières élections législatives. Comme l'an passé, leur carte électorale leur sera remise lors d'une cérémonie de citoyenneté. La date fixée est le samedi 2 juin à 10h, une invitation leur sera envoyée.

DATES A RETENIR :

Mardi 03 avril : Comité de pilotage des abords de la mairie 18h15

Vendredi 06 et samedi 07 avril : formation défibrillateur

Mercredi 11 avril : journée des monuments

16-17-20 avril : stage recyclage conduite séniors

Jeudi 19 avril : conseil municipal 20h

25-26-27 avril : stage recyclage conduite séniors

Jeudi 17 mai : conseil municipal 20h

Samedi 02 juin : cérémonie de citoyenneté

Jeudi 14 juin : conseil municipal 20h

Samedi 30 juin : Saint Martintammare

Dimanche 08 juillet : passage du tour de France

Jeudi 12 juillet : conseil municipal 20h

Vendredi 07 septembre : inauguration maison communale

La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance

Le maire